

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 FEVRIER 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

- en exercice	11
- présents	7 (Madame NOËL arrive en cours de séance)
- absents	4
- votants par procuration	4
- total des votants	11

xxx

L'an deux mille vingt, le mardi onze février, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COUTURE, Vice-présidente.

Etaient présents :

Madame Claudine COUTURE, Vice-présidente

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Madame Arlette ASSE, Madame Marie DEHAIS, Madame Carole BIGUEUR,
Madame Martine HERBERT, Madame Anne NOËL

Etaient excusés :

Monsieur Philippe LEROUX
Madame Michelle APPERCELLE
Madame Fabienne MANDEVILLE
Madame Julie GILBERT D'HALLUIN

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Madame Claudine COUTURE
Madame Arlette ASSE
Monsieur Benoît BEAUDOIN
Madame Carole BIGUEUR

Délibération n° : **D.01/02.2020**
Objet: **Rapport d'Orientation Budgétaire et débat - Exercice 2020**

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 8 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire (D.01/02.2018),

Le Conseil d'Administrations est invité :

- à prendre acte que lui a été présenté le Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2020,
- à prendre acte que ce rapport a donné lieu, en son sein, à un débat.

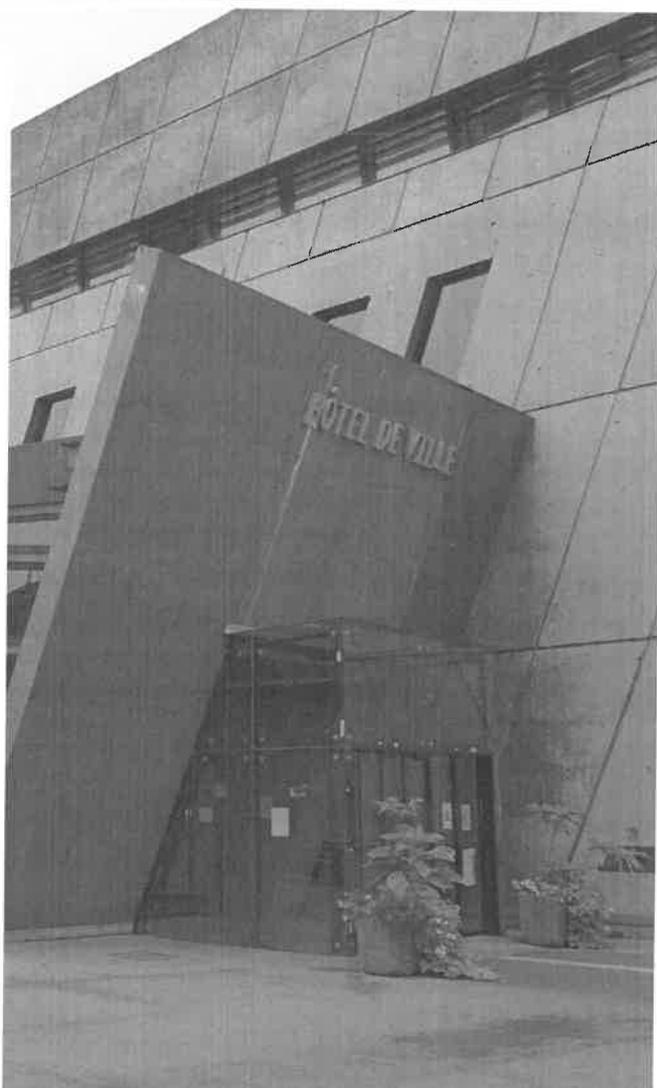


Pour expédition conforme,
La Vice-présidente du C.C.A.S. de Lillebonne,

Claudine COUTURE

A handwritten signature in blue ink that reads 'Couture'.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020



11 FEVRIER

CCAS DE LILLEBONNE



Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Débat d'orientation Budgétaire et le vote du budget ne peuvent avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, il doit éclairer les administrateurs sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées, sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Il doit préciser la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de Lillebonne.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette transmission doit s'opérer dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

Le CCAS de Lillebonne :

- accueille et accompagne le public sur site et à domicile ;
- a pour mission la gestion de la demande de logement social ;
- agit sur la prévention santé par des accompagnements et manifestations ;
- intervient sur le numérique inclusif afin de lutter contre la fracture numérique ;
- aide à instruire des dossiers d'Aides légales, et propose des aides facultatives ;
- gère la restauration, le portage de repas et la téléassistance ;
- lutte contre l'isolement des personnes ;
- propose des animations et activités identifiées selon les besoins de la population ;
- intervient sur les problématiques de Violences Familiales ;
- participe avec les partenaires « Mission Locale, Département, Pôle Emploi, Caux Vallée de Seine, Réseau SOS (Andes), Conférence des financeurs » aux actions du territoire sur les thématiques de l'autonomie et de l'inclusion ;
- interagit sur les différents dispositifs ou actions menées pour les publics (Garantie Jeunes, CCLAJ, Guichet unique, garage solidaire, Monalisa...);
- a une délégation par conventionnement dans le cadre de l'accompagnement du RSA ... ;
- est impliqué dans la création du guichet intégré avec les partenaires locaux et conventionné avec le CLIC.

Quelques éléments de diagnostic

Les répercussions de la conjoncture économique :

- ✓ la modernisation des administrations supprimant les accueils physiques et/ou les démarches papiers participe à augmenter la fracture numérique :
 - Le CCAS de Lillebonne est particulièrement concerné sur les besoins des publics pour les liens administratifs avec les institutions : la CAF, Les impôts, et la MDPH. Néanmoins, Lillebonne a pu maintenir les liens de proximité et d'actions partenariales avec la proximité du Centre Médico-Social, de la CPAM, et du Pôle-Emploi ;
- ✓ l'augmentation des différentes charges mutuelles, électricité, assurances sans augmentation des ressources pour les personnes suivies, augmente la précarité ;
- ✓ les nouvelles dispositions relatives aux indemnités du pôle emploi mettent en difficulté certaines personnes suivies par le CCAS.

Les besoins du territoire :

- ✓ Près d'1/4 des habitants est âgé de 60 ans ou plus (24,7%) dont 1250 sont âgés de moins de 75 ans, la population sénior (jeune ou non) est un enjeu important pour la commune (source Insee 2016) ;
- ✓ 1/5 d'habitants ont entre 15 et 29 ans, le partenariat avec la mission Locale est un enjeu majeur dans l'insertion des jeunes (source Insee 2016) ;
- ✓ 39,3 % des personnes vivent seules à domicile, l'isolement résidentiel concerne tous les âges mais plus particulièrement à partir de 65 ans (source Insee 2016) ;
- ✓ Le taux de chômage sur la zone du bassin havrais dont dépend Lillebonne est de 10.5 % en 2019 (source Pole Emploi).
- ✓ Lillebonne compte, en 2018, 1863 logements sociaux (44% de logements sociaux / résidences principales) - source service habitat CVS), soit 36,7% des logements sociaux des 5 communes urbaines du territoire Caux Seine Agglo. Les logements sociaux représentent 17% des résidences principales au niveau national en 2018. (Source RPLS, répertoire des logements locatifs sociaux).

Eléments d'activité :

Activités séniors – Manifestations						
	2018			2019		
Temps forts de juin	488 personnes		28 566 € (recettes 4 957 €)	527 personnes		32 216 € (recettes 5 722 €)
Fêtes d'automne	582 personnes		18 105 €	564 personnes		18 561 €
Colis de fin d'année	202 colis pers seule 100 colis couple	460 bons d'achats pers seules 250 bons d'achat couples	1442 personnes 23 845 €	176 colis pers seule 108 colis couple	441 bons d'achats pers seules 225 bons d'achat couples	1283 personnes 22 710 €
Activités hebdomadaires séniors 2019 (Gymnastique, tir à l'arc, ateliers nutrition, activités créatives, inclusion numérique, parcours de prévention des chutes ...)						
4872 participations aux activités d'animation hebdomadaires 90 nouvelles inscriptions 675 participations liées aux appels à projets						
Action sociale - Aides facultatives - Com Permanente						
	2018			2019		
Secours	92 demandes	70 accords (dont 30 partiels)	10 150 €	91 demandes	69 accords (dont 51 partiels)	9 904 €
Epicerie	474 demandes	433 accords (dont 90 partiels)	40 020 € 468 personnes aidées (200 familles)	505 demandes	304 accords (dont 146 partiels)	37 390 € 441 personnes aidées (206 familles)
Action sociale - Aides facultatives soumises à critères de situation						
	2018			2019		
Cantine	68 foyers		8 230 €	67 foyers		8 420 €
Tickets service	82 foyers		5 870 €	98 foyers		5 770 €
Séjours scolaires	7 foyers		787 €	26 foyers		2 798 €

Aides légales / Aide sociale :

En 2019, 9 dossiers de demande d'aide sociale ont été remplis au CCAS, ainsi que 16 imprimés «obligation alimentaire. Parmi ces 16 imprimés :

- 8 ont été transmis par le CCAS au Département
- et 8 autres ont été remplis au CCAS, et retournés aux communes extérieures

Aides légales / Domiciliation :

2018 : 36 personnes / 2019 : 26 personnes

Maintien à domicile

	2018	2019
Téléassistance	95 personnes	100 personnes
Portage de repas	90 personnes (19 021 repas livrés)	98 personnes (18 780 repas livrés)
Restauration en salle	17 personnes (2724 repas)	30 personnes (2 979 repas)
Visites à domicile*	637 visites à domicile	688 visites à domicile

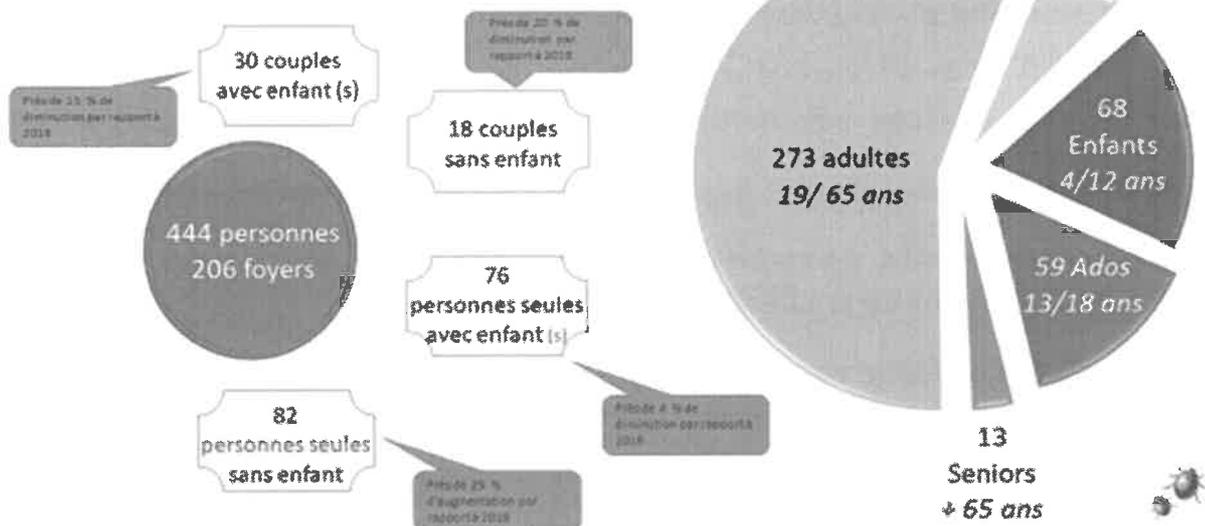
*les visites à domicile permettent d'évaluer les besoins, de réorienter vers les partenaires, d'effectuer une pause de téléassistance, de gérer le besoin des repas, d'acter les contractualisations, d'effectuer les évaluations et de lutter contre l'isolement...

Appels à projets et subventions

Action sociale – épicerie solidaire :

- Une subvention est demandée au Département dans le cadre du fonctionnement de l'épicerie solidaire chaque année depuis 2015 de 25 000 €. En 2020, il est proposé de solliciter 27 500 €
- Une subvention est sollicitée pour l'épicerie solidaire à Caux Vallée de Seine, rejetée chaque année. Cette institution considère que l'épicerie solidaire ne relève pas du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Une convention est actée chaque année avec l'Andes (Repris par le Groupe SOS depuis 2019). Le montant est lié à l'approvisionnement des denrées à l'épicerie et est proche de 9 000 €. En 2019, le CCAS n'a pas reçu le solde 2018 d'environ 3 630 € qui fait l'objet d'une déclaration de créance auprès de Selarl Bailly, suite à la procédure de redressement judiciaire (créance non prioritaire).

Le public accueilli



Action sociale – RSA

Historique 2017-2019 :

Convention RSA : CCAS/Département/FSE : Tarification au temps d'accompagnement et à la qualification de l'intervenant social (prise en charge des frais de structure : 15 %)

Nombre d'accompagnement RSA	Places	Tarification annuelle	Détail participation financière
Accompagnement social	56	26 464.37 €	Département :
Accompagnement socio-pro	30		FSE :
Total financé au CCAS par an	86	26 464.37 €	17 354.90 €

Convention : Département 2020-2021 :

Convention accompagnement RSA : CCAS/Département : Tarification à la place

Nombre d'accompagnement RSA		Places	Tarification annuelle	Tarification à la place
Accompagnement social	2020	71	19 170 €	270 €
Accompagnement social	2021	60	15 600 €	260 €

Séniors :

- Les appels à projets de la conférence des financeurs en 2019 :

Appel à projet numérique – subvention de fonctionnement de 15 000 € (réalisation du projet : du 15/09/2019 au 15/06/2020)

103 participations aux ateliers informatiques de septembre à décembre 2019.

Appel à projet Nutrition/ Bien être - subvention de 26 000 € en 2018 pour 2018/2019

Bien être : 135 participations de février à septembre 019

Cuisine : 437 participations de janvier à septembre.2019.

Appel à projet Nutrition/lutte contre la sédentarité : subvention de 15 000€ en 2019

Des appels à prestations de service et/ou recrutements sont en cours.

Les appels à projets pour l'aménagement de la salle du Lin

5000 € Fondation Bruneau

3 900 € CARSAT



- Des appels à projets sont en cours

- Un appel à projet Fonctionnement & Investissement auprès de la CARSAT pour le renouvellement et le développement du numérique ;
- un appel à projet en cours auprès de la conférence des financeurs sur le bien-être relié au multimédia.

L'évolution du Budget CCAS

➤ Des éléments de rappel :

Budget primitif 2018/2019

BP 2018		BP 2019	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
1 019 624,93 €	58 413,11 €	1 041 835,71 €	58 833,60 €

Report d'excédent 2017/2019

2017	2018	2019
89 962,27 €	102 184,93 €	79 751,71 €

Commentaires :

- Recrutement infructueux d'un poste permanent et recrutement infructueux d'un poste lié à l'appel à projet.
- Temps partiels sollicités en cours d'année
- Subvention Andes repris par groupe SOS
- Projets financés par la conférence des financeurs pour réalisation en N et N+1 (25 000€)

La subvention de la Ville accordée de 2018 à 2019

2018	2019
730 780 €	805 125 €

Des éléments de compréhension :

- Pour rappel, une convention Ville/CCAS a été actée pour les années 2019-2021 afin de finaliser les mutualisations entre les deux entités, cela a apporté les changements suivants en 2019 :

En recette :

+ 79 031 € pour le remboursement de service au CCAS pour la prise en charge du portage et de la restauration

En dépense :

+ 13 573,11 € de remboursement de service du CCAS à la Ville pour tous les services mutualisés

+ 4 350 € de remboursement de service lié à l'utilisation d'équipements d'animation

+ 4 730 € travail saisonnier prise en compte sur le budget CCAS

- 22 800 € de remboursement de l'utilisation de l'épicerie (MAD gratuite aujourd'hui)

D'autres indicateurs pour 2020 :

En recette :

Diminution des recettes liées au RSA et suppression des recettes logement 1^{ère} chance.

Des reports d'excédents incluant les subventions de la Conférence des financeurs selon les dates d'appels à projets qui ne permettent pas une lisibilité en année N

L'investissement :

Au préalable, l'investissement des équipements (informatiques et mobiliers) était géré par la Ville. En 2020, le CCAS doit le gérer administrativement et financièrement.

Le CCAS gère au préalable les investissements de la salle du Lin, et depuis 2019, la gestion de l'investissement est sur le budget annexe de la Ville Restauration, à l'exception de l'investissement lié aux animations.

Pour l'épicerie solidaire, le bâtiment est prêté meublé sauf pour les investissements liés à l'animation.

Les éléments à prendre en compte pour 2020

Le nouveau conventionnement RSA 2020/2021, suppression des financements FSE, augmentation du financement RSA

Un excédent reporté dont 25 000 € en appel à projet CFPPA 2019 pour 2020

Les engagements reconduits en 2020

- L'amélioration continue des prestations et de l'accueil du CCAS
- L'optimisation du recueil des données sur le logiciel métier pour faciliter les démarches administratives
- La continuité et le développement du travail partenarial dans l'inscription aux actions de territoire mais aussi dans la cogestion des manifestations
- Le développement de l'inclusion numérique

Le Personnel

1 Directrice - 1 Responsable de service Action sociale, assistante sociale - 1 Responsable de service séniors - 2 Assistantes polyvalentes (Action sociale et Séniors) 1 Chargée de mission proximité sociale - 1 Chargé de mission prévention santé à mi-temps (Mise à disposition Ville) - 1 agent chargé du logement social - 2 Conseillères en Economie Sociale et Familiale - 1 Assistante sociale - 1 Référente Epicerie - 1 Accompagnatrice sociale - 2 intervenantes sur les thématiques de la restauration, du portage, du maintien à domicile - 1 animatrice - 1 animateur multimédia (CDD à temps partiel dans le cadre des appels à projet) - & 1 Mission civique, - 2 saisonniers l'été & des stagiaires

Les recrutements en cours : 1 animateur à temps partiel suite au redéploiement d'un départ en retraite fin 2018 (moins d'heures proposées = recrutement infructueux) et 1 remplacement congé maternité

Des prestations de service prévues pour l'appel à projet conférence des financeurs 2019 dont la réalisation aura lieu en 2020 sur les thèmes : nutrition, bien être, lutte contre la sédentarité.

Des professionnels qui peuvent être démunis face :

- au manque de moyens et de structures adaptées sur le territoire - face aux problématiques d'hébergement d'urgence
- aux demandes des familles confrontées à l'accompagnement des personnes autistes qui se dirigent vers les structures sociales par manque de structures
- aux demandes des familles confrontées à l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du comportement, faute d'association présente sur le territoire
- aux baisses de ressources liées aux nouvelles dispositions d'indemnisation du pôle emploi
- au besoin d'accompagnement du public au numérique avec la dématérialisation des services

Quelques interrogations sur le positionnement du CCAS :

- Avec la baisse du nombre d'accompagnements RSA, quelles décisions à prendre concernant les orientations au CCAS dans le cadre de l'accompagnement global ?
- Autour de l'autonomie, quels rouages de fonctionnement seront à mettre en place avec l'évolution des politiques législatives et la place des MAIA (maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer) dans le guichet intégré pour l'autonomie dans les trois prochaines années.